



Bruxelles, le 16 mars 2022

CM 2094/1/22  
REV 1

CT  
ENFOPOL  
COTER  
JAI

## COMMUNICATION

### **CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant:	twg@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2.281.99.83
Objet:	Groupe du terrorisme / COTER
Date:	23 mars 2022
Heure:	9:30
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

---

### **Format: 1+ 1**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Possibles implications de la crise en Ukraine sur la menace terroriste (*CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL*)**
  - Présentation par INTCEN (*CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL*)
  - Echange de vues

### **3. Etat de la menace terroriste en Afghanistan et conséquences pour la sécurité de l'UE<sup>1</sup>**

7243/22 (*à paraître*)

12315/21

- Présentation par le CTC de la mise en œuvre du plan d'action contre-terrorisme
- Présentation par INTCEN (*CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL*)
- Echange de vues

### **4. L'enjeu de la prise en compte des acteurs contribuant à la radicalisation violente pouvant conduire au terrorisme**

6248/22

- Echange de vues

### **5. Divers**

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués

---

<sup>1</sup> À titre exceptionnel, en présence des États associés à l'espace Schengen et de Frontex.

Cette réunion va traiter des informations classifiées au niveau : "**CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL**".

Conformément aux règles de sécurité du Conseil, tous les délégués présents lors de l'examen de ces points, doivent posséder une **habilitation de sécurité personnelle (HSP) valide, au minimum du niveau "CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL" afin d'accéder à la salle de réunion lorsque les points seront discutés.**

Les délégués sont priés de noter que, conformément au règlement de sécurité du Conseil, seules les personnes titulaires d'une HSP valide et ayant le besoin d'en connaître, peuvent participer aux réunions quand ces informations classifiées doivent être discutées.

Les délégations sont priées de transmettre la liste des participants **au plus tard le 17 mars 2022 à 17:00 heures à l'adresse courriel suivante [twg@consilium.europa.eu](mailto:twg@consilium.europa.eu)** afin de permettre à la direction Prévention et Sécurité de s'assurer que tous les participants disposent d'une HSP valide pour la réunion.

Vous devez envoyer les informations suivantes pour chaque délégué participant à la réunion : nom(s) de famille, prénom, nationalité, date de naissance, le nom de l'organisation/institution d'appartenance du délégué.

Sur la base de ces informations, si la direction Prévention et Sécurité ne dispose d'aucune information sur l'HSP des délégués, nous vous en informerons et votre autorité nationale de sécurité ou toute autre autorité nationale compétente ou l'officier de sécurité de votre organisation devra envoyer un certificat de l'HSP valide à l'attention de l'équipe en charge de la gestion des habilitations du secrétariat général du Conseil à l'adresse courriel suivante : [security.clearances@consilium.europa.eu](mailto:security.clearances@consilium.europa.eu)

1. **Veillez noter que les certificats envoyés par les délégués eux-mêmes ne seront pas acceptés.**
2. Veuillez indiquer la référence de la réunion dans le sujet pour un traitement plus rapide.
3. Veuillez noter que l'équipe d'habilitation enregistrera le certificat de l'HSP et que vous n'aurez pas à la renvoyer pour la prochaine inscription à une réunion classifiée, car le certificat de l'HSP sera conservé jusqu'à sa date d'expiration, sauf avis contraire.
4. Il est dans l'intérêt des participants de s'assurer que leur habilitation de sécurité personnel n'a pas expiré.

**Aucune admission** à la discussion d'un point classifié ne sera accordée aux délégués pour lesquels la direction Prévention et Sécurité n'a aucun certificat d'habilitation de sécurité personnelle enregistré ou qui ne peut pas présenter un certificat original et valide pour accéder à des informations classifiées de l'UE, délivré par leurs autorités nationales de sécurité ou par d'autres autorités nationales compétentes ou l'officier de sécurité de leur organisation.

Lors de la discussion des points CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL, **tous les appareils électroniques doivent être éteints.** S'ils ne peuvent pas être facilement désactivés, ils ne peuvent pas être conservés dans la salle de réunion.

De casiers sécurisés sont disponibles dans le bâtiment Justus Lipsius au niveau de l'Atrium (accessible jusqu'à 19h00) et aux étages 20 et 35 devant les salles de réunions.